

<TR>
<TD STYLE="TEXT-
ALIGN: RIGHT;"
WIDTH="80"><A
HREF="HTTP://WWW
.HENRYVILLE.CA/W
P-
CONTENT/UPLOADS/
2020/01/PV-25-
NOVEMBRE-2019-
ASSEMBLÉE-
SPÉCIALE.PDF">25
NOVEMBRE
2019</TD>
<TD STYLE="TEXT-
ALIGN: LEFT;"
WIDTH="288"> <SP
AN STYLE="COLOR:
#000000;">SÉANCE
SPÉCIALE</
TD>
</TR>

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 16 décembre 2019, à 20hrs. au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, , Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et secrétaire-trésorière

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 20:00hrs.

Absents : Mme Isabelle Deland, conseillère et Messieurs Léo Choquette et Jean-Sébastien Roy, conseillers.

7177-12-2019
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

7178-12-2019
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

7179-12-2019
Adoption du
règlement 200-2019
Cours d'eau
Faddentown,
branches 1 et 3

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 2 décembre 2019;

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a expédié une facture au montant de 890.81\$ concernant la répartition du coût des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Faddentown, branches 1 et 3;

Attendu que la municipalité adopte le règlement 200-2019 en regard avec la répartition des coûts et que la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre des comptes de taxes complémentaires aux propriétaires concernés;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 200-2019 concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Faddentown et autorise la taxation complémentaire.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Danielle Charbonneau, mairesse

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7180-12-2019
Avis de motion
règl. 201-2019
Rivière du Sud,
branche 29

Avis de motion est donné par Michel Lord à l'effet d'adopter un règlement pour la facturation de la répartition des coûts de travaux d'entretien du cours d'eau Rivière du Sud, branche 29.

7181-12-2019
Autorisation de
paiement Rivère du
Sud, branche 29
MRC du Haut-
Richelieu

Attendu que la municipalité a reçu une facture provenant de la MRC du Haut-Richelieu, au montant de 366.10\$ concernant la facturation du cours d'eau Rivière du Sud, branche 29;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture au montant de 366.10\$ à la MRC du Haut-Richelieu.

7182-12-2019
Autorisation de
paiement CERH
année 2019

Attendu que la municipalité a reçu une demande de contribution du Centre d'entraide Régional d'Henryville pour l'année 2019;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie un montant de 1445.\$ au Centre d'entraide Régional d'Henryville pour l'année 2019.

7183-12-2019
Autorisation de
paiement
RIAEPHV
1^{er} versement
nouvelle entente

Attendu que la municipalité a reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une lettre confirmant que le ministère a approuvé le 27 novembre 2019, conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec, la modification relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise signée le 4 octobre 2019 par les municipalités d'Henryville, Venise-en-Québec, Saint-Georges de Clarenceville et Saint-Sébastien;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville effectue le 1^{er} versement à la Régie au montant de : 237,537.\$ pour la part de la municipalité d'Henryville et que le 2^{ième} versement soit effectué à la séance du 2 mars 2020.

7184-12-2019
Appui Commission
Scolaire des
Hautes-Rivières
projet de loi 40

Attendu que le conseil municipal d'Henryville aimerait avoir des précisions sur les orientations du projet de loi 40 afin de bien mesurer les impacts qu'il pourrait engendrer;

Attendu que le conseil municipal considère qu'une évaluation plus approfondie serait souhaitable afin de bonifier ce projet de loi;

Attendu que la stabilité et la gérance des services éducatifs pourraient être touchées dans nos milieux scolaires et que le conseil municipal désirerait garder un équilibre dans les institutions;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité;

Que demande soit faite au Gouvernement du Québec :

-de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

-et mandate la directrice générale à transmettre une copie de la présente résolution :

- à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ;
- à madame Andrée Bouchard, présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;
- à la MRC du Haut-Richelieu.

Période de
questions

Une question a été posée.

7185-12-2019
Levée de la séance

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :43hrs.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».